

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE
« Travaux d'Aménagements Paysagers »
(Diplôme de niveau V du Ministère de l'Agriculture)

OBJECTIFS	Obtenir les compétences professionnelles en vue d'un emploi d'ouvrier qualifié : <ul style="list-style-type: none"> ↗ Dans le secteur privé ↗ En collectivité ↗ Au sein d'une Association Intermédiaire ou de Service à la Personne ↗ En Chèque Emploi Service Universel (CESU) 	
COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Au terme de la formation, l'apprenant sera capable de : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparer son travail dans le cadre des consignes reçues ➤ Réaliser des travaux de création et d'entretien des espaces verts ➤ Réaliser des travaux de constructions paysagères ou d'ouvrages paysagers ➤ Réaliser des travaux d'élagage, de taille de formation, d'entretien et de soins aux arbres ➤ Utiliser les matériels et de conduite certains engins de chantier ➤ Participer aux travaux d'entretien d'espaces naturels et ruraux ➤ Communiquer au sein de l'entreprise ou de la collectivité, avec la clientèle, le public, les partenaires, et les fournisseurs 	
PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Salarié en démarche de reconversion professionnelle ⇒ Professionnel du secteur souhaitant se professionnaliser ⇒ Demandeur d'emploi inscrit à Pole Emploi 	
PRE-REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Titulaire d'un diplôme de Niveau V + 12 mois d'activité professionnelle OU <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 12 mois d'activité professionnelle en agriculture 	
ORGANISATION PEDAGOGIQUE	En Formation Continue Temps Plein	En Formation Continue Temps Partiel
	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Durée : +/- 9 mois ❑ Rythme de Formation : <ul style="list-style-type: none"> ➔ 35h de formation par semaine réparties du Lundi au vendredi midi ➔ 6 semaines de stage + 1 semaine de « Chantier Ecole » 	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Durée : +/- 18 mois ❑ Rythme de Formation : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Personnalisé selon le statut (contrat ou période de professionnalisation, parcours à temps partiel, ...)
	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Un Accompagnement Individualisé : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement à la recherche et au montage de dossiers de financement ➤ Individualisation des parcours ➤ Accompagnement de chaque stagiaire par un formateur référent ❑ Une formation professionnelle assurée par des formateurs techniques ainsi que des professionnels de la branche ❑ Une alternance de phases de formation théorique et pratique pour une meilleure assimilation des savoir-faire 	
Validation du diplôme	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les validations sont réalisées sous forme d'épreuves écrites, orales et pratiques ⇒ Un rattrapage appelé « Remédiation » est prévu pour chacune des UC en cas d'échec ⇒ Le jury valide le diplôme à l'obtention de la totalité des UC 	

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES

LE BPA TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS AU CFPPA LES VASEIX-BELLAC

INTRO/BIL ➤ Présentation du parcours, des modalités d'examen et de stages, et bilan ----- 25h

UNITES CAPITALISABLES GENERALES

UC G1	➤ Topographie et relevés de chantier -----	25h
	➤ Rédaction du dossier professionnel -----	20h
	➤ Informatique professionnelle -----	15h
UC G2	➤ Devis de chantier -----	20h
	➤ Initiation à la comptabilité/Gestion -----	15h
	➤ Connaissances sociales -----	30h
UC G3	➤ Sécurité dans le secteur espaces verts -----	15h
	➤ Développement durable en aménagement paysager	50h

UNITES CAPITALISABLES D'OPTION

UC O1	➤ Connaissances scientifiques relatives aux espaces verts -----	150h
	➤ Connaissances techniques appliquées aux espaces verts -----	15h
UC O2	➤ Techniques paysagères -----	50h
	➤ Mécanique générale -----	15h
	➤ Mécanique matériel parcs et jardins -----	50h

UNITES CAPITALISABLES DE SPECIALITE

UC S1	➤ Travaux d'entretien des espaces verts -----	110h
UC S2	➤ Travaux relatifs à la création d'un espace paysager -----	80h
UC S3	➤ Utilisation des engins de transport et de terrassement en sécurité	15h

UNITES CAPITALISABLES D'ADAPTATION REGIONALE A L'EMPLOI EN LIMOUSIN

UCARE 1	➤ Reconnaissance des Végétaux -----	135h
UCARE 2	➤ Mise en place et entretien des éléments inertes du paysage -----	110h

TOTAL DIPLOME : **945h**

MODULES COMPLEMENTAIRES

TRE	➤ Techniques de Recherche d'Emploi -----	5h
CACES	➤ Passage du test au CACES 1 – R372 (Petits engins de chantier) -----	80h
SST	➤ Sauveteur Secouriste du Travail -----	15h
CHANTIER	➤ Chantier Ecole UNIEMA -----	35h

TOTAL MODULES COMPLEMENTAIRES : **135h**

TOTAL PARCOURS COMPLET : **1 080h**

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES



LES VASEIX
DOMAINE DES VASEIX
87 430 VERNEUILS/VIENNE
TEL : 05.55.48.44.30
@: cfppa.limoges@educagri.fr



BELLAC
7 RUE DES ROCHETTES
87 300 BELLAC
TEL : 05.55.60.95.95
@: cfppa.magnac-bellac@educagri.fr



LE METIER D'OUVRIER D'AMENAGEMENT PAYSAGER

Au quotidien, l'ouvrier ou l'agent espaces verts est amené à :

- ☞ **Préparer son travail** dans le cadre des consignes reçues, en intégrant les dispositions réglementaires, les règles de bonne conduite et le respect de la sécurité
- ☞ **Réaliser des travaux de création des espaces verts** dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur
- ☞ **Réaliser des travaux d'entretien des espaces verts** et de maintenance des installations dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur
- ☞ **Réaliser des travaux de constructions paysagères** ou d'ouvrages paysagers dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur
- ☞ Il **peut réaliser des travaux d'élagage**, de taille de formation, d'entretien et de soins aux arbres dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur
- ☞ **Utiliser les matériels et conduire les engins de chantier** en conformité avec les conditions réglementaires et en assure l'entretien courant
- ☞ Il **peut participer aux travaux d'entretien d'espaces naturels et ruraux** dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur
- ☞ Il **peut participer à des travaux d'entretien de végétaux d'intérieur** et de réalisation de décorations d'espaces intérieurs
- ☞ **Communiquer** au sein de l'entreprise ou de la collectivité, avec la clientèle ou le public, avec les partenaires, avec les fournisseurs...

CORRESPONDANCES ENTRE LES COMPETENCES ET LE DIPLOME

Le BPA Travaux d'Aménagements Paysagers est composé de 10 Unités Capitalisables relatives à ces fonctions :

Type d'UC	Objectifs	Quantité
Générale (UC G)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale ➤ Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique ➤ Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable 	3
Option (UC O)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Domaine du « vivant » ➤ Domaine technologique, des équipements, du matériel et des installations 	2
Spécialité (UC S)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratiques professionnelles représentatives du cœur de l'activité 	3
Adaptation Régionale à l'Emploi (Ucare)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposées par le centre de formation 	2
TOTAL D'UNITES CAPITALISABLES :		10

CERTIFICATIONS COMPLEMENTAIRES AU DIPLOME

CERTIPHYTO « applicateur en collectivités territoriales »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dispense de formation réglementaire obligatoire pour les candidats titulaire du diplôme sous réserve de réalisation de la démarche de demande sur le site : https://mdel.mon.service-public.fr/mademarchev5/sfjsp?interviewID=CertificatIndividuel
CACES	Les candidats ayant suivi la totalité de la formation relative au référentiel du diplôme sont préparés au CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) pour la catégorie 1 dans la recommandation R. 372 et pourront ainsi se présenter au test

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES



LES VASEIX
DOMAINE DES VASEIX
87 430 VERNEUILS/VIENNE
TEL : 05.55.48.44.30
@ : cfppa.limoges@educagri.fr



BELLAC
7 RUE DES ROCHETTES
87 300 BELLAC
TEL : 05.55.60.95.95
@ : cfppa.magnac-bellac@educagri.fr



VALIDATION PAR ACQUIS ACADEMIQUES

Si vous avez validé un :		Vous êtes dispensez de validation pour :
CAPA, BEPA, BPA ou diplôme de niveau V	CAP Agricole, BEP Agricole, Brevet Professionnel Agricole ou tout autre diplôme de niveau V	
BPA Rénové	Brevet Professionnel Agricole Rénové	
Diplôme de niveau IV ou plus	BAC général, techno ou professionnel	Individualisation de
CAPA Travaux Paysagers	CAP Agricole « Travaux Paysagers »	parcours :
BEPA Travaux Paysagers	BEP Agricole « Travaux Paysagers »	Nous consulter
AUTRE	Pour tout autre diplôme notamment étranger, nous contacter avec une copie du diplôme	

NB : Aucune équivalence ne sera prise en compte sans copie de diplôme

Après le BPA Travaux d'Aménagements Paysagers

Une fois le BPA TAP validé, plusieurs options s'ouvrent aux candidats avant ou pendant le salariat :

BP Aménagements Paysagers	Diplôme de niveau IV (BAC) de la spécialité Espaces Verts permettant l'accès aux fonctions de chef d'équipe ou de chef d'entreprise du paysage	Contact : CFPPA Site des Vaseix 05.55.48.44.30
Certificat de Spécialisation	<ul style="list-style-type: none"> ↪ CS Constructions paysagères ↪ CS Jardinier de golf et entretien des sols sportifs engazonnés ↪ CS Taille et soins des arbres 	Plus d'infos sur : http://www.educagri.fr/les- formations-diplomes-et- certifications/liste-des- formations.html
Stages techniques	Complément de formation proposé sous forme de stages techniques ouverts aux professionnels et titulaires d'un diplôme dans le domaine	Contact : CFPPA Site des Vaseix 05.55.48.44.30

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES



LES VASEIX
DOMAINE DES VASEIX
87 430 VERNEUILS/VIENNE
TEL : 05.55.48.44.30
@ : cfppa.limoges@educagri.fr



BELLAC
7 RUE DES ROCHETTES
87 300 BELLAC
TEL : 05.55.60.95.95
@ : cfppa.magnac-bellac@educagri.fr

